

# REL@COM

LANGAGE ET COMMUNICATION



revue électronique

Département des Sciences  
du Langage et de la Communication

Université Alassane Ouattara  
(Bouaké - Côte d'Ivoire)

ISSN: 2617-7560

Numéro 6 décembre 2023



# REL@COM

LANGAGE ET COMMUNICATION



revue électronique

Département des Sciences  
du Langage et de la Communication

Université Alassane Ouattara  
(Bouaké - Côte d'Ivoire)

ISSN: 2617-7560

Numéro 6 décembre 2023

**REVUE ELECTRONIQUE LANGAGE & COMMUNICATION**

ISSN : [2617-7560](https://doi.org/10.26907/2617-7560)

**DIRECTEUR DE PUBLICATION** : PROFESSEUR N'GORAN-POAMÉ LÉA M. L.

**DIRECTEUR DE RÉDACTION** : PROFESSEUR JEAN-CLAUDE OULAI

**COMITÉ SCIENTIFIQUE**

PROF. ABLOU CAMILLE ROGER, UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA

PROF. ALAIN KIYINDOU, UNIVERSITÉ BORDEAUX-MONTAIGNE

PROF. AZOUMANA OUATTARA, UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA

PROF. BAH HENRI, UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA

PROF. BLÉ RAOUL GERMAIN, UNIVERSITÉ FÉLIX HOUPHOUËT-BOIGNY

PROF. CLAUDE LISHOU, UNIVERSITÉ CHEIKH ANTA DIOP

PROF. EDOUARD NGAMOUNTSIKA, UNIVERSITÉ MARIEN NGOUABI

DR FRANCIS BARBEY, MCU, UNIVERSITÉ CATHOLIQUE LOMÉ

PROF. GORAN KOFFI MODESTE ARMAND, UNIVERSITÉ F. HOUPHOUËT-BOIGNY

DR JÉRÔME VALLUY, MCU, HDR, UNIVERSITÉ PANTHÉON-SORBONNE

PROF. JOSEPH P. ASSI-KAUDJHIS, UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA

PROF. KOUAMÉ KOUAKOU, UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA

PROF. MAKOSSO JEAN-FÉLIX, UNIVERSITÉ MARIEN NGOUABI

PROF. NANGA A. ANGÉLINE, UNIVERSITÉ FÉLIX HOUPHOUËT-BOIGNY

PROF. POAMÉ LAZARE MARCELIN, UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA

PROF. TRO DÉHO ROGER, UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA

**COMITÉ DE RÉDACTION**

PROF. ABLOU CAMILLE ROGER

PROF. KOUAMÉ KOUAKOU

PROF. JEAN-CLAUDE OULAI

DR N'GATTA KOUKOUA ÉTIENNE, MCU

DR NIAMKEY AKA, MCU

DR OUMAROU BOUKARI, MCU

**COMITÉ DE LECTURE**

PROF. IBO LYDIE

PROF. KOFFI EHOUMAN RENÉ

DR N'GATTA KOUKOUA ÉTIENNE, MCU

DR ASTÉ N'CHO JEAN-BAPTISTE, MCU

DR IRIÉ BI TIÉ BENJAMAIN

DR ADJUÉ ANONKPO JULIEN

DR COULIBALY DAOUA

DR KOUADIO GERVAIS-XAVIER

DR KOUAMÉ KHAN

DR OULAI CORINNE YÉLAKAN

**MARKETING & PUBLICITÉ** : DR KOUAMÉ KHAN

**INFOGRAPHIE / WEB MASTER** : DR TOURÉ K. D. ESPÉRANCE / SANGUEN KOUAKOU

**ÉDITEUR** : DSLC

**TÉLÉPHONE** : (+225 01 40 29 15 19 / 07 48 14 02 02)

**COURRIEL** : [soumission@relacom-slc.org](mailto:soumission@relacom-slc.org)

**INDEXATION** : <https://journal-index.org/index.php/asi/article/view/12689>

<https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/352725>

**SITE INTERNET** : <http://relacom-slc.org>

## LIGNE EDITORIALE

Au creuset des Sciences du Langage, de l'Information et de la Communication, la Revue Electronique du Département des Sciences du Langage et de la Communication **REL@COM** s'inscrit dans la compréhension des champs du possible et de l'impossible dans les recherches en SIC. Elle s'ouvre à une interdisciplinarité factuelle et actuelle, en engageant des recherches pour comprendre et cerner les dynamiques évolutives des Sciences du Langage et de la Communication ainsi que des Sciences Humaines et Sociales en Côte d'Ivoire, en Afrique, et dans le monde.

Elle entend ainsi, au-delà des barrières physiques, des frontières instrumentales, hâtivement et activement contribuer à la fertilité scientifique observée dans les recherches au sein de l'Université Alassane Ouattara.

La qualité et le large panel des intervenants du Comité Scientifique (Professeurs internationaux et nationaux) démontrent le positionnement hors champ de la **REL@COM**.

Comme le suggère son logo, la **REL@COM** met en relief le géant baobab des savanes d'Afrique, situation géographique de son université d'attache, comme pour symboliser l'arbre à palabre avec ses branches représentant les divers domaines dans leurs pluralités et ses racines puisant la serve nourricière dans le livre ouvert, symbole du savoir. En prime, nous avons le soleil levant pour traduire l'espoir et l'illumination que les sciences peuvent apporter à l'univers de la cité représenté par le cercle.

La Revue Electronique du DSLC vise plusieurs objectifs :

- Offrir une nouvelle plateforme d'exposition des recherches théoriques, épistémologiques et/ou empiriques, en sciences du langage et de la communication,
- Promouvoir les résultats des recherches dans son champ d'activité,
- Encourager la posture interdisciplinaire dans les recherches en Sciences du Langage et de la Communication,
- Inciter les jeunes chercheurs à la production scientifiques.

Chaque numéro est la résultante d'une sélection exclusive d'articles issus d'auteurs ayant rigoureusement et selon les normes du CAMES répondu à un appel thématique ou libre.

Elle offre donc la possibilité d'une cohabitation singulière entre des chercheurs chevronnés et des jeunes chercheurs, afin de célébrer la bilatéralité et l'universalité du partage de la connaissance autour d'objets auxquels l'humanité n'est aucunement étrangère.

**Le Comité de Rédaction**

## RECOMMANDATIONS AUX AUTEURS & DISPOSITIONS PRATIQUES

La Revue Langage et Communication est une revue semestrielle. Elle publie des articles originaux en Sciences du Langage, Sciences de l'Information et de la Communication, Langue, Littérature et Sciences Sociales.

### I. RECOMMANDATIONS AUX AUTEURS

Les articles sont recevables en langue française, anglaise, espagnole ou allemande. Nombre de page : minimum 10 pages, maximum 15 pages en interlignes simples. Numérotation numérique en chiffres arabes, en haut et à droite de la page concernée. Police : Times New Roman. Taille : 11. Orientation : Portrait, recto.

### II. NORMES EDITORIALES (NORCAMES)

Pour répondre aux Normes CAMES, la structure des articles doit se présenter comme suit :

- ✚ Pour un article qui est une contribution théorique et fondamentale : Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé en Français, Mots clés, Abstract, Key words, Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approche), Développement articulé, Conclusion, Bibliographie.
- ✚ Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain : Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé en Français, Mots clés, Abstract, Key words, Introduction, Méthodologie, Résultats, Analyse et Discussion, Conclusion, Bibliographie.
- ✚ Les articulations d'un article, à l'exception de l'introduction, de la conclusion, de la bibliographie, doivent être titrées, et numérotées par des chiffres (exemples : 1. ; 1.1. ; 1.2 ; 2. ; 2.2. ; 2.2.1 ; 2.2.2. ; 3. ; etc.).

Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, de la façon suivante : (Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur, année de publication, pages citées). Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : Nom et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, Zone titre, Lieu de publication, Zone Editeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif. Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique. Dans la zone Editeur, on indique la Maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition.

Ne sont présentées dans les références bibliographiques que les références des documents cités. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur.

### III. RÈGLES D'ÉTHIQUES ET DE DÉONTOLOGIE

Toute soumission d'article sera systématiquement passée au contrôle anti-plagiat et tout contrevenant se verra définitivement exclu par le comité de rédaction de la revue.

## SOMMAIRE

1. Gbandi ADOUNA / Mimboade BAKPA (Université de Kara, Togo)  
**Imparisyllabicit , rudiment pour l' tude du verbe en Ncam (Bassar),  
langue Gur du Togo et du Ghana** 10
2. AHIZI Anado Jean Michel (Universit  Alassane Ouattara, Bouak -C te d'Ivoire)  
**Analyse de contenu simplifi e des messages publicitaires des  
universit s et grandes  coles priv es de C te d'Ivoire** 23
3. Abdourahmane BA (Universit  Assane Seck, Ziguinchor-S n gal)  
**Du salafisme   l'islamisme politique ou l' mergence de mouvements  
politico-religieux d'inspiration salafiste : le cas des fr res musulmans en  
Egypte** 36
4. Jacques BARRO (Universit  Norbert Zongo, Koudougou-Burkina Faso) /  
Oboussa SOUGU  (Centre Universitaire de Banfora, Burkina Faso)  
**La guerre civile vend enne dans *Quatrevingt-treize* : analyse figurative et  
horizons pragmatiques** 51
5. Ars ne BL  KAIN (Universit  Alassane Ouattara, Bouak -C te d'Ivoire)  
**Ebolavirus et coronavirus dans le roman africain ou l'adversit  comme  
adjuvant remanent de la renaissance africaine** 68
6. Babacar FAYE / Mame Birame N'DIAYE (Universit  Cheikh Anta Diop, Dakar-  
S n gal)  
**La probl matique de l'aidance familiale au S n gal : pratiques, attitudes  
linguistiques et repr sentations sociales dans l'espace public et familial  
  Dakar** 82
7. Anicette Imbie AMON  pse. FOLOU (Universit  Alassane Ouattara, Bouak -  
C te d'Ivoire)  
**De l'influence des m dias sociaux sur la performance acad mique des  
 tudiants du d partement des sciences du langage et de la  
communication (DSLCL)** 91
8. GAYE Ndickou (Universit  Cheikh Anta Diop, Dakar-S n gal) / LELOUP  
Fabienne (Universit  Catholique de Louvain-Mons, Belgique)  
**Le r le des associations environnementales locales dans la gestion des  
ressources naturelles dans le delta du saloum : cas des villages de  
Dionewar et de Toubacouta** 103

9. GOHI Lou Gobou Bien-Aimée (Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle, Abidjan-Côte d'Ivoire)  
**La cacao-culture en Côte d'Ivoire : Informer, éduquer et communiquer en matière de changement climatique** 118
10. Gashella Princia Wynith KADIMA-NZUJI (Université Marien Nguabi, Brazzaville-Congo)  
**Lumières des temps perdus de Henri Djombo : une socialité littéraire autour du progrès** 131
11. KASSI Yao Germain / ATSE Achi Amédée-Pierre (Université Péléforo Gbon Coulibaly, Korhogo-Côte d'Ivoire)  
**Regard socio-anthropologique du mécanisme traditionnel de prise en charge de la grossesse et de l'accouchement chez les Senoufo : cas de la localité de Waraniéné (Côte d'Ivoire)** 141
12. Krouyé Constant KOFFI (Université Alassane Ouattara, Bouaké-Côte d'Ivoire)  
**Dialectique de l'angoisse et du repentir vers une humanité apaisée** 157
13. Vassiriki KONÉ (Université Alassane Ouattara, Bouaké-Côte d'Ivoire)  
**L'élection d'un roi au Dahomey ou la dramatisation d'un processus successoral en Afrique** 172
14. Haoua NANA (Université Norbert Zongo, Koudougou-Burkina Faso)  
**Dokamisa ou l'identité mémorielle africaine : la cure griotique comme stratégie discursive dans Soleils de Dani Kouyaté** 186
15. NIAMKEY Aka / OUATTARA Sekou (Université Alassane Ouattara, Bouaké-Côte d'Ivoire)  
**La confiance dans le recouvrement des ressources communales en Côte d'Ivoire : analyse et perspectives communicationnelles** 196
16. Kouassi Clément N'DOUA (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan-Côte d'Ivoire)  
**Coup d'Etat militaire : politique du sens ou sens de la politique** 206
17. N'Guessan Anatole N'DRI (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan-Côte d'Ivoire)  
**Memoria y conciencia nacional en Corona de fuego de Rodolfo Usigli** 217
18. Andromy Thomas N'GORAN (Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle, Abidjan-Côte d'Ivoire)  
**Archives du Conseil Régional de Gbêkê : approche analytique d'une décennie de gestion et de conservation documentaire** 230



19. Nangahouolo Oumar SORO (Institut National Polytechnique Houphouët-Boigny, Yamoussoukro-Côte d'Ivoire)  
**Des facteurs explicatifs à la question de la représentation sociale de l'insalubrité à Yamoussoukro** 244
  
20. Kignigouoni Dieudonné Espérance TOURÉ / Essoh Mame Diouman DIAGNE (Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle, Abidjan-Côte d'Ivoire)  
**Le *Boloye*, une source de création plastique en design textile pour la dynamique de l'industrie de la mode en Côte d'Ivoire** 253

## LE RÔLE DES ASSOCIATIONS ENVIRONNEMENTALES LOCALES DANS LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES DANS LE DELTA DU SALOUM : CAS DES VILLAGES DE DIONEWAR ET DE TOUBACOUTA

GAYE Ndickou

---

Université Cheikh Anta Diop (Dakar-Sénégal)  
[ndickou.gaye@ucad.edu.sn](mailto:ndickou.gaye@ucad.edu.sn) ; [ndickougaye@gmail.com](mailto:ndickougaye@gmail.com)

LELOUP Fabienne

---

Université Catholique de Louvain – Mons (Belgique)  
[fabienne.leloup@uclouvain-mons.be](mailto:fabienne.leloup@uclouvain-mons.be)

### Résumé :

Les changements globaux observés à l'échelle planétaire amènent les sociétés à prendre conscience des enjeux relatifs à la préservation de l'environnement. La dégradation voire l'épuisement des ressources naturelles, les menaces sur la biodiversité, les changements climatiques... sont autant de phénomènes ayant poussé les communautés à mettre en place des initiatives locales susceptibles de produire des mouvements ancrés dans le territoire. Ainsi, la gouvernance de ces derniers repose sur une coordination d'acteurs d'origines diverses mis en interaction, amenés à poser des diagnostics, élaborer des propositions et fixer des codécisions. Dans ce contexte des associations environnementales locales constitue un acteur clef, ni public, ni privé, porteur des « valeurs » environnementales et représentatives soit de groupes de la population locale, soit d'intérêts particuliers les associations naturalistes, les associations de jeunes...). Pour rappel, l'émergence d'une préoccupation environnementale au sein de la société est relativement récente (Serin, 2014, p. 35), notamment suscitée par la remise en question des atteintes des activités économiques sur les écosystèmes.

Le territoire étudié porte sur les Communautés Rurales de Dionewar et de Toubacouta situées dans la Réserve de Biosphère du Delta du Saloum (Sénégal). L'étude est axée sur le comportement des associations environnementales, leur processus d'action, leurs objectifs et les instruments qu'elles utilisent. L'article entend d'une part décrire et analyser le rôle de ces associations environnementales à partir d'entretiens de terrain, menés au printemps 2012 et d'autre part poser la question de ces pratiques dans le cadre de la construction du territoire et de sa gouvernance.

**Mots clés :** gouvernance, association environnementale, acteur, coordination

### Abstract :

Global changes observed at the planetary scale lead societies to become aware of the challenges related to environmental protection. The degradation or even the depletion of natural resources, threats to biodiversity, climate change, etc. are all phenomena that have pushed communities to implement local initiatives that can produce movements anchored in the territory. Thus, the governance of these initiatives rests on a coordination of actors of diverse origins who interact with each other, are led to pose diagnoses, elaborate proposals and set co-decisions. In this context, local environmental

associations constitute a key player, neither public nor private, that carries the "environmental values" and represents either groups of the local population, or particular interests (naturalist associations, youth associations, etc.). For reminder, the emergence of an environmental concern within society is relatively recent (Serin, 2014), notably prompted by the questioning of the attacks of economic activities on ecosystems.

The territory studied covers the Rural Communities of Dionewar and Toubacouta located in the Biosphere Reserve of the Delta du Saloum (Senegal). The study focuses on the behavior of environmental associations, their action process, their objectives and the instruments they use. The article intends, on the one hand, to describe and analyze the role of these environmental associations based on field interviews conducted in the spring of 2012 and, on the other hand, to raise the question of these practices in the framework of the construction of the territory and its governance.

**Keywords:** governance, environmental association, stakeholder, coordination

### **Introduction**

La mobilisation des populations en associations de défense de l'environnement est devenue essentielle face aux problèmes globaux qui ne cessent de constituer une réelle menace pour les ressources naturelles dont dépendent les communautés. Ces dernières s'engagent localement dans de nombreuses initiatives en adoptant « *des démarches collectives (associations, collectifs, groupes informels, coalitions...), agissent selon des systèmes d'action et de valeur diversifiés, mais cependant réunis par un dénominateur commun, l'exploration de pratiques environnementales transformatrices des milieux qu'ils habitent* » (Blanc & Paddeu, 2018, p. 3). A travers leur façon de prendre soin des milieux (conserver, gérer, surveiller...), à sensibiliser ou éduquer à l'environnement local (Fisher et al. 2012, p. 28), leur motif commun est donc celui de la défense de la qualité de vie dans un endroit donné (Micoud, 2001, p. 120). Les associations environnementales participent à la gouvernance des territoires qui, repose sur une coordination d'acteurs d'origines diverses mis en interaction, amenés à poser ensemble des diagnostics, élaborer conjointement des propositions et fixer des codécisions. Si la notion de gouvernance concerne plutôt les outils et les processus de l'action collective (Theys, 2003, p. 5), l'analyse faite par Leloup & al, (2005, p. 324) l'assimile à une forme de régulation territoriale et d'interdépendance dynamique entre agents notamment productifs et institutions locales.

Dans ce contexte les associations environnementales peuvent devenir des acteurs clefs, ni publics ni privés, porteurs des « valeurs » environnementales et représentatives soit de groupes de la population locale, soit d'intérêts particuliers (les associations naturalistes, les associations de jeunes ...)

Ce travail porte sur le comportement des associations environnementales locales, leurs objectifs, leur processus d'action et les instruments qu'elles utilisent. L'hypothèse est de vérifier d'une part l'institutionnalisation de ces associations et d'autre part si ces associations constituent une partie prenante d'une « communauté » éventuellement territoriale ou si elles constituent un acteur autonome, en relation certes, mais sans participer à un éventuel projet territorial

intégré. Se perçoivent-ils membres d'une communauté parce qu'ils partagent une histoire, une identité commune ou un « faire ensemble »<sup>34</sup>?

Dans un premier temps, il s'agit de vérifier la diversité des associations environnementales ciblées par notre étude ainsi que de leurs objectifs. Une seconde section met en lumière les processus d'action de ces associations environnementales. Les troisième et quatrième section démontrent d'abord leur rôle comme acteurs de développement voire acteurs du développement territorial puis les formes de coordination et/ou lien qui existent entre ces associations.

Le projet de mettre en place l'Aire marine protégée du Bamboung initié 2002 et instituée par décret présidentiel en 2004 entendait concilier conservation et développement socioéconomique des populations riveraines. Dans le parc-même, toute exploitation est interdite hormis la création d'un campement écotouristique qui n'est pas jusqu'à ce jour rentable. L'AMP se trouve être une boîte noire inactive, entourée de villages, mais qui ne correspond pas à un territoire de développement pour les 14 villages qui lui sont rattachés.

Au-delà du découpage formalisé du parc, l'objet de cette réflexion concerne certains groupes de la « communauté » de l'AMP et d'autres groupes non affiliés à l'AMP. La question de l'existence d'un territoire (Leloup, 2010, p. 688), – tel que l'annoncent la définition de l'AMP et les projets de développement local présents dans ces zones (Noël & Weigel, 2007, p. 234), on définit un espace – celui qui est précisé par le décret présidentiel ou qui est exploité et façonné par les acteurs de terrain, les deux pouvant être différents –, une régulation, un projet et une communauté. C'est cette dernière variable qui est étudiée dans ce travail.

---

<sup>34</sup> Il ne s'agit pas forcément d'une identité au sens ethnographique, le sentiment d'appartenance peut se manifester (naître ou être révélé) par le souhait de résoudre ensemble un problème ponctuel renforcé par l'adhésion à un projet commun ou le souhait de participer à une action collective. L'appartenance concerne le fait d'être « ici » « ensemble » et de se sentir concerné par le devenir commun de cet ici (Leloup, 2010).



Carte 1 : Localisation de la Réserve de Biosphère du Delta du Saloum. (Source : Gaye Ndickou, 2012)

Nous étudions deux groupes de village de la Réserve de Biosphère du Delta du Saloum (RBDS) : l'un constitué de villages insulaires situés dans la Communauté rurale de Dionewar et l'autre constitué de villages appartenant à l'AMP du Bamboung, situés dans la Communauté rurale de Toubacouta. La particularité est que l'organisation autour de la gestion des ressources naturelles diffère d'un groupe à un autre à cause de leur disponibilité. Certains villages ont fait l'objet de recherches, mettant en exergue la participation de la population locale dans le processus de développement économique et social (Gaye, Leloup et Sow, 2011, p. 5)<sup>35</sup>.

Notre choix est porté sur deux associations : les groupements, chapeautés par une Fédération ou une Union Locale et les comités de gestion et de surveillance des plages, appelés 'Comité de plage'.

Ces associations sont institutionnalisées à travers la désignation des membres du bureau composé d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire général et d'un trésorier. Elles fonctionnent sur des bases juridiques de par la mise en place d'un règlement intérieur et l'obtention d'un récépissé délivré par la chambre des métiers régionale. Les règles mises en place visent des modes d'une gestion et d'une conservation plus responsables à travers l'adoption de règles minimales locales et intravillageoises.

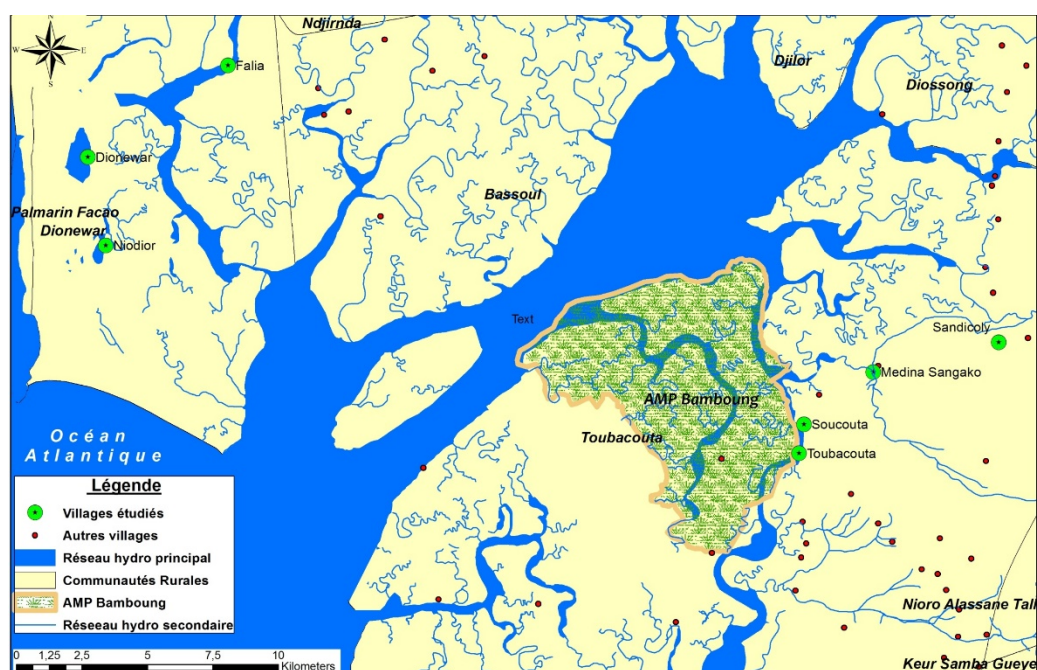
Nous utilisons ici les données d'enquêtes menées au sein des groupements d'intérêt économique des femmes et le Comité de gestion des ressources naturelles (CO.GE.RE) des sites cibles. Dix focus groups et des récits ont été favorisés car permettant dans le cadre de cette étude de comprendre et d'analyser le rôle de chacune des associations dans la gestion des ressources naturelles. Les séjours ont eu lieu entre le mois de mars, avril, mai et juin 2012.

<sup>35</sup> Ndickou Gaye, Amadou Abdoul Sow et Fabienne Leloup, 2011. L'Aire marine protégée, un instrument pour un tourisme durable et 'territorial' au profit des communautés locales ? le cas de Bamboung (Sénégal), 48<sup>e</sup> Colloque ASRDLF, Schœlcher, Martinique, 11 pages

Tableau 1: villages choisis dans les deux communautés rurales

<b>Communauté rurale de Dionewar</b>		
<i>FELOGIE DIONEWAR</i>	<i>FELOGIE NIODIOR</i>	<i>LOCALE DEFALIA</i>
19 groupements (206 pers)	22 groupements	3 groupements
<b>Communauté rurale de Toubacouta</b>		
3 villages sont choisis		
<b>UNION LOCALE DE SOUCOUTA</b>		
<i>SOUCOUTA</i>	<i>MADINA SANGAKO</i>	<i>SANDICOLY</i>
1 groupement (80) pers	7 groupements	3 groupements (150)

Source : Gaye Ndickou, enquête personnel, Printemps 2012



Carte 2: Localisation des villages étudiés. (Source : Gaye Ndickou, 2012)

### 1. Typologie des associations

Les associations environnementales locales sont l'initiative d'acteurs soucieux de l'exploitation non contrôlée de leurs ressources, déclarent les acteurs locaux. La volonté de s'organiser émane d'une inquiétude de vouloir sauvegarder ces ressources dont dépend la communauté locale. D'ailleurs, la loi n° 96-07 du 22 Mars 1996 a concrétisé le transfert de nombreuses compétences aux collectivités locales en matière d'environnement et de gestion des ressources naturelles (Granier, 2006, p. 6). Ainsi, la mise en place de cadres de concertation

regroupant plusieurs acteurs, notamment les populations, les groupements de femmes, de producteurs confèrent aux communautés la légitimité de s'associer et engager au tour de questions environnementales préoccupantes.

Ainsi a-t-on décidé d'étudier l'exemple des groupements de femmes et des comités des ressources des naturelles. Leurs actions se résument en un ensemble de mesures concernant le respect de règles mises en place, en rapport avec le repos biologique des produits halieutiques et forestiers tout en restant conforme à la taille exploitable des espèces, mais aussi en assurant la sécurité en mer pour la navette entre les différentes îles. Les décisions sont appropriées dans un deuxième temps par l'acteur public puisque ces actions peuvent être sanctionnées par des arrêtés préfectoraux et des procès-verbaux en vue d'une bonne application de ces réglementations. Les forces publiques qui se chargent de mettre en œuvre ces décisions coercitives sont le Président du Conseil Rural et le sous-préfet.

Parmi les deux groupes étudiés, les femmes constituent les actrices principales dans le ramassage et la commercialisation des produits de mer, la transformation du poisson frais en poisson séché, salé et fumé (Tito De Morais, p. 3). Elles sont organisées en Groupements d'intérêt économique (GIE) très dynamiques <sup>36</sup>.

### **1.1. Les Groupements d'intérêt économique des femmes**

Le groupement d'intérêt économique est une organisation qui regroupe des femmes qui se choisissent entre elles au sein des villages pour leur dynamisme et leur volontariat.

Les GIE ont un statut juridique à travers un récépissé de reconnaissance, délivré par la chambre de commerce régional. Leur mise en place est conforme à la loi 84 – 37 – du 11 mai 1984 portant création des Groupements d'intérêt Économique (GIE). Ces derniers sont de temps en temps appuyés par des bailleurs et des rapports de suivi leur sont demandés parfois.

L'activité particulière des femmes étudiées est la cueillette des arches. Notons qu'au Saloum, les femmes ont le monopole sur l'exploitation et la transformation des coquillages.

#### **1.1.1 Dans la communauté rurale de Dionewar**

Le village de Niodior regroupe 22 groupements, celui de Dionewar 19. Les groupements sont chapeautés dans ces villages par une Fédération locale des GIE de transformatrices en ressources marines de Niodior (FELOGIE). Cette dernière a vu le jour à Niodior en 1994 et est immatriculée au registre chronologique de commerce de la région de Fatick. Elle est un démembrement de la FEREGIE qui est affiliée à la FENAGIE. Elle regroupe la plupart des GIE de transformatrices et sert par conséquent de trait d'union avec la section nationale (Benga, 2006, p. 122). Par ailleurs, dans le village de Falia, les femmes n'étant pas nombreuses, elles se sont réparties dans 3 groupements dirigés par l'Union Locale. Chaque groupement a un bureau structuré, composé d'une présidente, d'une vice-présidente, d'une secrétaire, d'une adjointe et d'un

---

<sup>36</sup> Ndickou Gaye, Enquête de terrain Dionewar – Toubacouta (mai-juin 2012)

commissaire aux comptes, toutes membres du groupement. Les objectifs semblent être les mêmes dans la mesure où la principale préoccupation est le respect des normes d'une bonne exploitation des ressources naturelles.

### **1.1.2 Dans la communauté rurale de Toubacouta**

L'Union locale des GIE de Toubacouta regroupe 12 groupements répartis dans 8 villages parmi lesquels 3 qui ont retenu notre attention : Soucouta (le siège), Madina Sangako et Sandicoloy. L'exploitation d'huîtres constitue la principale activité de ces femmes contrairement à celles de la C. R. de Dionewar, spécialisée en exploitation d'arches. De plus, elles sont actives dans la transformation de poissons.

## **1.2 Les Comités de Gestion des Ressources naturelles (CO.GE.RE)**

Les CO.GE.RE sont des associations dont le principal objectif repose sur la bonne gestion des ressources naturelles dans leurs villages. Les comités sont créés par arrêtés et sont divisés en différentes commissions.

### **1.2.1 Le Comité de Gestion des Ressources naturelles (CO.GE.RE) et de surveillance de plage de Niodior**

À Niodior, le comité existait depuis 1998 même si l'initiative date de 1997. Son dynamisme ne se faisait pas sentir du fait que l'équipe était composée de personnes âgées, mais aussi d'un flou juridique sur leur statut. Ainsi, en 2001, des jeunes du village se sont engagés à prendre le relai afin de pouvoir veiller à la gestion des ressources naturelles et à la sécurité des personnes qui s'y activent. Cette prise de conscience faite avec les groupements de femmes et la participation des agents des eaux et forêts, le chef du Centre d'Expansion rurale et Polyvalent (CER/P), le Conseil Rural et le sous-préfet leur a valu une couverture juridique de par un arrêté préfectoral.

Ainsi, le comité a pour objectif de promouvoir chez les populations un dynamisme de surveillance continue de l'environnement, la conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles du territoire.

Ne se substituant pas aux services étatiques compétents, il travaille en collaboration avec ces derniers tout en inscrivant ses actions dans le cadre des lois et règlements, responsables de leur application. Le comité est composé actuellement de 50 personnes et est composé de différentes commissions : environnement et ressources naturelles, finances, culture, éducation, santé, jeunes et sport.

Dès les premières années de prise de fonction (2001), leurs actions ont consisté à contrôler l'équipage des pirogues pour assurer la sécurité des personnes en mer (pêcheurs, exploitantes de coquillages, navette 'courrier' entre Djifère et Niodior). Il veille également au respect des arrêtés sur le repos biologique, surveille la qualité et la taille des produits exploités aussi bien halieutiques que forestiers. L'utilisation du 'panier de monde' servant à trier les petites arches des plus grandes, l'installation de panneau sur les vasières mises en défens, la radio communautaire comme principale de sensibilisation à travers des émissions



axées sur la préservation de leur environnement en sont des illustrations.

### **1.2.2 Le comité de gestion de l'AMP de Bamboung**

Il est composé de 14 membres, représentants des 14 villages périphériques de l'AMP. Leur choix s'est fait sur proposition des populations locales.

Cette instance est l'organe qui officiellement défend les intérêts propres de la population locale. Il regroupe les élus locaux, les autorités administratives, les services techniques, les établissements scolaires, les opérateurs privés du tourisme et les ONG. Elle est la principale structure de base qui prend des décisions, veille à leur application, s'occupe de la surveillance et de la mise en valeur de l'AMP. Le comité est mis en place avec l'aide de l'Océanium, association environnementale nationale, qui soutient également l'AMP.

Au début de la création de l'AMP, les réunions se tenaient tous les trois mois à Soucoutha (siège du comité de l'AMP). Présentement, ces rencontres ne se tiennent presque plus du fait d'un non-renouvellement des instances de décisions du comité. Ce qui entraîne la remise en cause du choix de ses membres et leur reconnaissance pose aujourd'hui problème. La question de leur légitimité met les membres dans une position de conflit avec le Conseil Rural de Toubacoutha. La création de l'AMP a été accompagnée pendant de très longues séances à travers la projection de films, mais aussi le pancartage de la zone interdite.

Ainsi, dans la zone du Saloum, FELOGIE, Union locale et Comité de plage sont regroupés avec la Fédération Nationale des GIE de pêche (FENAGIE). Cette dernière est le principal interlocuteur des bailleurs. Des rencontres sont souvent organisées à la fin de chaque mois chez la présidente de groupement, au niveau des sites de transformation ou parfois au siège de la Communauté rurale. Le non-respect de cette réglementation peut faire valoir une amende.

## **2. Les associations comme acteurs de développement**

### **2.1. L'exemple des groupements d'Intérêt économique**

La particularité du mode d'exploitation des groupements de femmes illustre par rapport à la spécificité de chaque village en termes de disponibilité de ressources exploitables.

Les spécificités locales : les villages des îles Gandoul disposent de vasières beaucoup plus larges contrairement aux villages continentaux qui se trouvent presque à la terminaison des bolongs. Selon la localité, les groupements de femmes disposent de vasières spécifiques ou communes. Une vasière est spécifique quand l'exploitation revient à un groupe bien défini. Par contre, elle est dite commune quand elle est récoltée par différents villages.

L'idée de spécifier une vasière est venue d'un constat d'une rareté des coquillages dans les îles du Saloum. À Dionewar, avec l'appui du chef du CER/P, les femmes ont organisé des rencontres afin de sensibiliser la population sur ce constat. Ainsi, des discussions ont lieu avec le Président du Conseil Rural, les chefs de villages, des universitaires de l'UCAD<sup>37</sup>, de l'IRD, de la FIBA à

---

<sup>37</sup> Université Cheikh Anta Diop de Dakar

travers le projet « Femmes et Coquillages » et les différents groupements qui s'exercent dans ce domaine. Le choix a été porté sur le site de 'Ndiaré Ngossane', qui fut la vasière pionnière à êtreensemencée et mise en repos biologique. Ainsi, la décision d'en faire une vasière spécifique qui revient à la Fédération a été retenue.

Le même exemple est suivi par les femmes du village de Niodior en ensemençant pour la première fois la vasière 'Saré Thiam', choisie aussi par consensus par les populations locales en collaboration avec les autorités locales, particulièrement le chef de Centre d'Expansion Rurale et Polyvalent (CER/P) dont la vasière porte le nom.

La collecte de ces vasières est collective et est organisée au début de chaque 'mbissa' (marée diurne). Les produits exploités reviennent à la FELOGIE sur accord de l'ensemble des GIE du village. Des femmes se répartissent les tâches en fonction de la capacité des unes et des autres : un groupe assure la collecte des mollusques sur les vasières, les jeunes filles ayant des bébés puisent l'eau et décortiquent les coquillages et les femmes âgées assurent la cuisson.

Les femmes réunies dans ce groupement notent qu'aujourd'hui la meilleure qualité en termes d'exploitation de mollusques leur a été reconnue à travers divers prix octroyés au Sénégal, aux États-Unis, en Chine, en France...

À Toubacouta, Soucouta, Sandicol y et Madina Sangako constituent les villages les plus dynamiques en termes d'exploitation de coquillages. Deux jours sont consacrés à la collecte collective destinée au groupement villageois. Par ailleurs, il n'existe pas non plus de collecte collective au profit de l'Union comme c'est le cas dans les îles Gandoul.

## **2.2. Les comités de gestion et de surveillance des plages**

Les comités interviennent aussi bien dans l'exploitation des produits halieutiques que forestiers et veillent aussi à la sécurité des personnes en mer (Sarr, 2005, p. 127). Chaque pirogue qui accoste sur le quai paie 1 000 FCFA permettant d'acheter du carburant en cas de problème en mer.

L'exploitation des fruits sauvages (cueillette et commercialisation) est également à leur charge. Cette démarche consiste à veiller à la durabilité des ressources naturelles tout en s'engageant à les surveiller de manière constante, les cueillir rationnellement en observant également leur cycle de production afin de ne pas les perturber.

Dans le cas du Bamboung, le comité de gestion de l'AMP a mis en place un campement écotouristique communautaire, principale structure en vue de pérenniser l'AMP. Pour le respect de l'enjeu environnemental, les cases y sont construites avec de la terre cuite et de la paille, éclairées grâce à l'utilisation de l'énergie renouvelable qui assure en même temps l'acheminement de l'eau provenant des puits, vers ces cases. Les retombées générées devraient permettre de couvrir les frais de fonctionnement du campement, les frais de fonctionnement de l'AMP et une partie est destinée à la communauté rurale sous forme d'aide sociale.

### 3. Instruments et mode d'intervention

#### 3.1. Les instruments

Les associations environnementales disposent d'instruments (au sens des outils divers auxquels un acteur a recours qu'il s'agisse d'un texte, d'un processus, d'un forum, ...) à partir desquels fonctionne la structure. Ces instruments sont des outils ou des techniques qui leur permettent de mieux orienter les formes de gestion de leurs ressources. Ils se sont construits aussi de par la participation (en nature ou en espèce financière) de chaque membre ou de par l'appui octroyé par des ONG.

Ceci permet aussi aux associations de mettre en place des fonds de fonctionnement ou des fonds de roulement en vue de financer les activités des femmes.

À Ndi Dior par exemple, le comité de gestion et de surveillance choisit avec les groupements de femmes les périodes de repos biologique des vasières et contrôle la taille des paniers sélectifs 'panier de moundé' pour exploiter les arches.

Un système protectionniste des femmes 'bana bana' locales est mis en place par le comité. Ce système permet aux femmes d'aller à quête du marché. Ce qui signifie qu'en période de collecte, les étrangers intermédiaires sont tenus d'attendre les produits soit à Djifère ou Kaolack. Et toute femme du village qui accepte d'acheter pour un 'bana bana' étranger paiera aussi une amende.

Un système de quota est aussi mis en place, permettant à tous les 'bana bana' locaux de se ravitailler à tour de rôle. Le comité a également mis en place un parc marin dans les eaux de Ndi Dior après discussion avec les anciens pêcheurs qui avaient constaté la fonction nourricière de cette zone pour les poissons. Le parc est mis en repos biologique par arrêté préfectoral.

À Dionewar, la surveillance consiste à empêcher la population locale de cueillir les fruits non mûrs. Toute personne qui viole cette forme d'exploitation paiera une amende de 5 000 FCFA. La cueillette dure quatre mois et les produits sont vendus aux femmes 'bana bana' qui se chargent de l'acheminement vers Djifère, Kaolack, Dakar...

Cet exemple est suivi à Falia où le comité de plage gère une partie de forêt. La différence avec l'exemple de Ndi Dior est qu'ici les populations peuvent exploiter elles-mêmes, mais, en retour, une taxe forestière est payée sur chaque seau ou bassine de produits récoltés. Le système protectionniste fait que le comité vend aux 'bana bana' locaux qui vont à la rencontre des intermédiaires vers Djifère.

Au Bamboung, la commission de surveillance est composée de jeunes des 14 villages périphériques de l'AMP, membres du comité de gestion. La surveillance se fait 7 j/ 7 et les gardes se relaient toutes les 48 heures. La mise en place d'un mirador leur permet de repérer de loin d'éventuels braconniers. Les recettes générées par le campement écotouristique permettent de prendre en charge la rémunération des surveillants et le fonctionnement de la commission. Les surveillants ont souvent recours au dialogue afin de sensibiliser les pêcheurs. Cependant, en cas d'infractions, les engins de pêche sont confisqués et la

Direction des Parcs Nationaux est saisie. Ce dernier dresse un procès-verbal, soumis à la Direction des Pêches et de Surveillance Maritime (DPSM) qui a le pouvoir d'appliquer une sanction.

Des représentantes parmi les groupements des femmes ont été choisies pour assurer le volet surveillance. Cela consiste à identifier la taille et la qualité de produits débarqués par les femmes. Le plus souvent les comités de gestion leur viennent en aide en proposant des paniers de tri pour les arches. Cette collaboration est dans le cadre du respect de la taille des produits à collecter.

### **3.2. Les fonds de fonctionnement**

Le fonds de fonctionnement est mis en place grâce aux bénéfices tirés de collectes collectives pour la fédération ou l'union locale, mais aussi des cotisations collectées au niveau des groupements de femmes.

L'exemple des îles Gandoul

En sein des groupements : à Falia, chaque femme cotise quelque gr d'arche ou 400 FCFA/mois, à Ndiodior, 3 kg d'arche ou 3 000 FCFA tous les 3 mois. Pour adhérer à la FELOGIE, chaque groupement verse un montant: à Ndiodior : 50 000 FCFA, à 10 000 FCFA pour l'Union Locale de Falia. À Dionewar, du fait de la spécificité de chaque groupement, la cotisation mensuelle s'élève à 500 FCFA.

L'union locale de Soucouta dispose aussi d'un fonds de fonctionnement auquel les membres cotisent à raison 45.000 CFA / groupement. Ces fonds peuvent allouer des prêts aux femmes désireuses de monter un petit commerce ou de s'activer dans d'autres activités.

### **3.3. Le système de microcrédit**

Le système de microcrédit regroupe des entreprises qui encouragent les femmes dans l'entrepreneuriat (Fall, 2009, p. 5). Le fonds de roulement est mis en place à travers les épargnes obligatoires ou de par les financements des ONG. Ces montants sont prêtés aux femmes qui rembourseront avec un intérêt bien défini.

À Dionewar

La FELOGIE a bénéficié de son premier financement à travers le Programme d'Appui à la Pêche Continentale (PAPEC) en vue d'augmenter sa production de cymbium. 15 femmes ont été financées à hauteur de 100 000 FCFA chacune et le remboursement s'est fait au bout de 6 mois avec un intérêt de 14 000 FCF. L'AFD les a également appuyées à hauteur de 1 600 000 sous forme de fonds perdu c'est-à-dire un fonds non remboursé, mais suivi. Le crédit actuel par femme s'élève à 75 000 FCFA remboursable en 4 mois avec un intérêt de 5 000 FCFA.

À Falia : les femmes ont mis en place 2 fonds :

Un fonds géré par le chef CER grâce à un appui d'ENDGRAF de 1 000 000 FCFA. 140 femmes ont bénéficié de prêt de 125 000 F remboursable avec un intérêt de 12 500 FCFA et les intérêts sont déposés dans un compte qui sert à appuyer le village en cas de besoin.

Un autre fonds est géré par les femmes est ceci grâce à un financement du FEM à raison de 1 000 000 FCFA. Un crédit est octroyé à 110 femmes à raison de 25 000 F / femme avec intérêt de 2500 FCFA.

Dans chaque GIE, il existe également un système d'épargne. L'exemple du GIE de Soucouta illustre le système avec des versements hebdomadaires de 100 FCFA/ femme. Ce fond peut servir en cas de besoin sous forme de prêt à ses membres (membre malade, achat de médicaments ...). Pour le moment, cela est encore à l'état de test : quand une femme emprunte 10.000 CFA, elle rembourse 10.500 CFA en 2 mois.

L'Union a aussi un système de mutuelle (+/- banque villageoise). Cette mutuelle peut financer une femme à raison de 400.000 CFA et un groupement jusqu'à 2.000.000 CFA. Elle a été mise en place grâce à un fonds de l'IUCN, qui doit tourner pour pouvoir servir aux générations futures. Le FEM a également participé, mais sous forme de fonds perdus.

### 3.4. Les actions sociales

Les actions sociales sont réalisées à l'aide du fonds de roulement permettant d'assurer le déplacement des membres en cas de séminaires, d'acheter du matériel, mais aussi de soutenir ou d'appuyer la communauté en cas de besoin. Ceci relève d'une bonne organisation des femmes. Ainsi, retenons quelques réalisations :

- À Niodior : construction du site de transformation des produits halieutiques sur fonds propre (9 000 000 FCFA), achat de tapis pour la grande mosquée (2 500 000 FCFA), appui à l'école coranique, soutien aux étudiants...
- À Dionewar : construction d'un lycée, restauration du mur des cimetières, réhabilitation de la mosquée, construction du magasin.
- À Falia : appui à la mosquée (50 000 FCFA), carrelage de place publique, achat de matériel (chaise, matelas, bâche... pour les grandes cérémonies).
- Le GIE de Soucouta a mis en place la radio communautaire à raison de 1.200.000 CFA grâce à un appui de l'UNESCO. Après enquête, il a été décidé de l'installer à Soucouta plutôt qu'à Toubacouta, car les femmes y sont plus actives dans la collecte des coquillages. Elles ont également pu mettre en place une garderie, qui existe depuis 2 ans et est tenue par 8 bénévoles. Actuellement, les parents participent pour l'entretien, mais cela est assez récent. Si un événement ou une activité est prévu dans la Communauté Rurale, le GIE y participe selon la disponibilité de ces fonds.

## 4. Coordination et lien

Les comités de gestion et les groupements ont parfois les mêmes objectifs. Ainsi, l'organigramme leur permet de mettre en place des commissions chargées des relations extérieures, qui ont pour but de coordonner les activités des différents

groupes ayant les mêmes visions.

Pour le cas des groupements de femmes, des rencontres sont souvent organisées afin de trouver ensemble des voies de réflexion, des accords de travail afin de résoudre les problèmes communautaires. C'est l'exemple de l'organisation de rencontre intervillageoise et intravillageoise qui consiste à impliquer au mieux les acteurs qui interviennent dans le domaine de l'exploitation des produits halieutiques et forestiers. Ainsi, des visites de courtoisie sont effectuées auprès de ces différents acteurs afin de poser le débat, recueillir des conseils et orientations, mais aussi prendre des décisions ensemble.

Dans la communauté rurale de Dionewar, (Rapport technique du projet Femmes et Coquillages, 2009), le dispositif intervillageois est un espace de dialogue et de concertation, entre notamment les villages de Falia, Dionewar, Niodior et le PCR étaient présents à l'ouverture de l'atelier. Ces tâches se résument aussi à faciliter la recherche de consensus sur des problématiques communes telles que : la fixation des périodes de fermeture et d'ouverture des campagnes d'exploitation des ressources, la surveillance des zones protégées, la délimitation des passes et bolongs. Ce comité intervillageois pourra également appuyer si possible les restitutions par village ; ces dernières permettront entre autres de compléter la structuration de ce comité avec la désignation des membres issus du conseil rural et des comités villageois (CV) ou encore de faciliter l'élaboration d'un règlement intérieur pour chaque comité villageois la préparation d'un dossier pour l'obtention d'un récépissé/comité.

Des visites d'échanges sont également organisées entre villages pour mieux partager leurs connaissances et leurs expériences. Ces rencontres se font à travers des bailleurs voulant faire partager les expériences des uns et des autres.

### **Conclusion**

Différentes organisations existent avec le même projet et sur le même espace. Certaines fonctionnent en travaillant en étroite collaboration dans l'exécution de leurs objectifs. Les différents instruments mis en place permettent un déroulement dynamique et aboutissent aussi bien à des activités de surveillance que de développement.

Les associations contribuent à une organisation commune en termes de codécisions de par les accords trouvés ensemble concernant les périodes de repos biologique et du consensus sur l'exploitation des fruits sauvages. Leurs propos traduisent un souci qui peut renvoyer à la notion de territoire, car renvoie à la protection d'un espace commun, à protéger, et mettent en évidence leurs pratiques communes.

Cependant là où la notion de territoire a été institutionnalisée (l'AMP de Bamboung) les constats ont montré que le développement n'y était pas de type territorial : l'aire protégée est elle-même une boîte noire inaccessible, les villages associés à l'AMP sont officiellement impliqués dans le processus de développement par exemple du campement. Cependant les pratiques restent

indépendantes les unes des autres ; en outre l'organisation réelle du comité empêche les populations locales de se sentir « partie prenante » du projet et dès lors la gestion de l'AMP est limitée à un groupe restreint d'acteurs. La mise en place d'une aire marine protégée remplit davantage son objectif de conservation, en ce compris une sensibilisation des populations, qu'un développement socio-économique local, a fortiori territorial.

D'un autre côté, les pratiques à Dionewar rendent compte d'un caractère collectif et d'une gestion commune d'un même espace : certes des impulsions extérieures ont favorisé ces coordinations (notamment via des appuis d'ONG), mais les pratiques sont appropriées et développent des potentiels en ce compris via des processus de financement ou de mutualisation. Le caractère insulaire de l'espace constitue peut-être un appui à cette communauté d'intérêts.

La protection de l'environnement est donc ici traduite dans deux types de processus : une AMP exogène, une coordination associative locale. Dans les deux cas, la conservation est assurée, mais le lien au développement local radicalement différent.

### Références Bibliographiques

Appui au renforcement de l'aire marine protégée communautaire du Bamboung. 2009. Rapport annuel 2008, 60 pages.

Benga Alvares Gualdino Foufoué, 2006. Potentiel et production (s) *Anadara senilis* L.(1758) dans la Réserve de Biosphère du Delta du Saloum. Perspectives d'exploitation rationnelle. Thèse de doctorat de 3ème cycle en Géographie, Université Cheikh Anta Diop de Dakar, 371pages.

Blanc Nathalie & Paddeu Flaminia, 2018. L'environnementalisme ordinaire. Transformer l'espace public métropolitain à bas bruit. *Espaces Temps.net*, 2018, Travaux, pp.16. ffhalshs-02185381ff

Fall Marie., 2009, S'adapter à la dégradation de l'environnement dans le delta du Saloum : Variabilité des stratégies chez les femmes socés et niominkas du Sénégal, *Vertigo*, Vol. 9, n° 2, <http://vertigo.revues.org/index8651.html>.

Gaye Ndickou, Sow Amadou Abdoul et LELOUP Fabienne, 2011. L'Aire marine protégée, un instrument pour un tourisme durable et 'territorial' au profit des communautés locales ? le cas de Bamboung (Sénégal), 48e Colloque ASRDLF, Schœlcher, Martinique, 11 pages

Granier Laurent., 2006, Les conventions locales de gestion des ressources naturelles et de l'environnement. Légalité et cohérence en droit sénégalais, UICN, Gland, Suisse, et Cambridge, Royaume-Uni, x+44pages.

Leloup Fabienne, Moyart Laurence, Pecqueur Bernard. 2005/4, La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale ?, *Géographie*,

*économie, société*, Vol. 7, p. 321-332. <https://doi.org/10.3166/ges.7.321-331>

Leloup Fabienne., 2010/4, Le Développement territorial et les Systèmes complexes : proposition d'un cadre analytique, *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, p.687-705. <https://doi.org/10.3917/reru.104.0687>

Micoud André, « La nébuleuse associative », dans : Michel Boyer éd., *L'Environnement, question sociale. Dix ans de recherche pour le ministère de l'Environnement*. Paris, Odile Jacob, « Hors collection », 2001, p. 117-129. DOI : 10.3917/oj.roche.2001.01.0117. URL : <https://www.cairn.info/l-environnement-question-sociale--9782738110480-page-117.htm>

Sarr Omar, 2005. Aire marine protégée, gestion halieutique, diversification et développement local : le cas de la réserve de biosphère du Delta du Saloum (Sénégal). Thèse de doctorat en Sciences économiques, Université de Bretagne occidentale, 244 pages.

Serin Ludovic, « L'environnement, une histoire associative jeune reflétant une préoccupation récente de notre société », *Pour*, 2014/3 (N° 223), p. 35-41. DOI : 10.3917/pour.223.0035. URL : <https://www.cairn.info/revue-pour-2014-3-page-35.htm>

Theys Jacques, 2003. La Gouvernance, entre innovation et impuissance, Développement durable et territoires, Dossier 2 : Gouvernance locale et Développement durable, section 1.3, <http://developpementdurable.revues.org/document1523.html>

Tito de Morais Luis. Convention de recherche entre l'IRD et la FIBA – « Programme « Femmes et Coquillages », volet Recherche/Écologie. [Rapport de recherche] IRD Dakar. 2011, pp.38. fihal-01483078ff